



L'assurance maladie grave ne veut pas indemniser

Par **yodha**, le **22/04/2009** à **13:17**

Bonjour,

voici ma question :

suite au décès de mon mari (de sa maladie), qui avait contracter une assurance maladie grave, a la banque populaire.

la banque refuse de me verser la somme prévue sous prétexte que sa maladie n'est pas répertorié, je vous précise qu'il était atteint

de la BPCO maladie respiratoire qui l'obligeait a vivre sous assistance (oxygène). De plus la banque, reconnaît de façon verbale, qu'il aurait du l'avoir de son vivant, or il a enclencher son dossier de dédommagement 2 fois, dont la première a été suivi par le médecin conseil de l'assurance

et le dédommagement lui a été refuser. La seconde ,n'a pas été suivi d'acte suite a son décès. je ne sais que faire. je vous demande conseil. Merci d'avance.

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **17:10**

saisissez votre médecin actuel

qu'il vous fasse une attestation sur la cause présumée et demandez lui ensuite de vous désigner un expert si la compagnie est encore récalcitrante

Si la cause était déclarée officiellement avant la souscription de l'assurance, la compagnie vs refusera la prise en charge si celle ci n'était pas mentionnée sur la déclaration d'état de santé

A elle seule, l'assistance respiratoire n'est pas liée à une maladie précise

d'autre part, je ne vous conseille pas de discuter avec la banque mais avec la compagnie d'assurances en direct au niveau de la direction du contentieux

salutations

Par **yodha**, le **26/04/2009** à **15:54**

bonjour et merci pour la réponse,
je pense suivre vos conseils.

merci encore.

yodha